

Immigrés clandestins

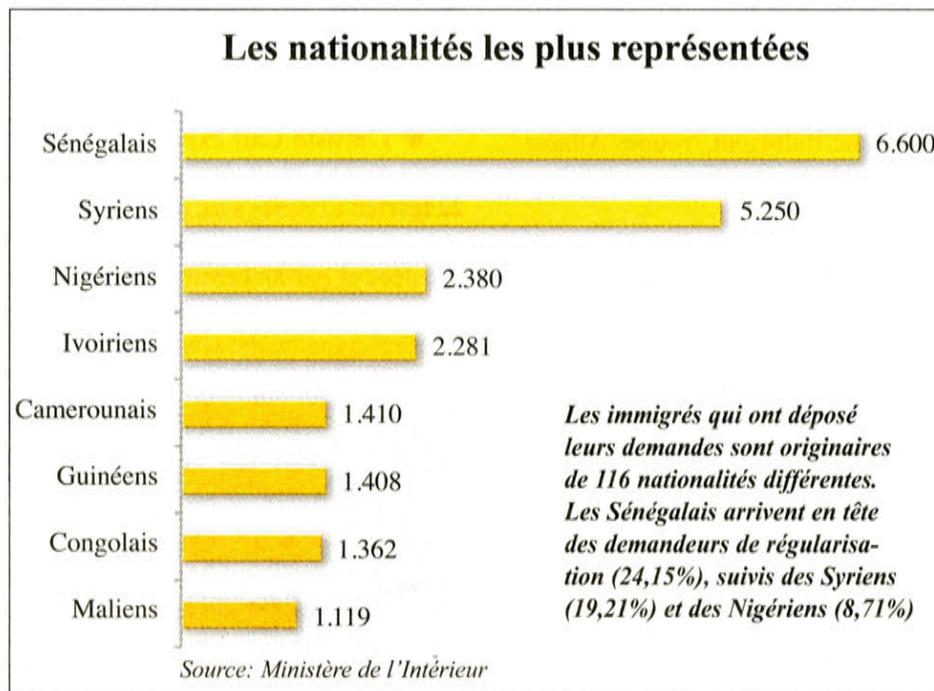
Après la régularisation, l'intégration

• Le Ramed sera étendu aux 17.916 immigrés qui ont obtenu leur carte de séjour

• Les demandes des femmes et des enfants ont toutes été acceptées

• Une convention signée avec l'Ofppt pour faciliter leur intégration professionnelle

LE ministre délégué à l'Intérieur, Charki Draiss, a été catégorique: «L'opération de régularisation des immigrés en situation irrégulière, qui s'est achevée le 31 décembre dernier, a atteint les objectifs escomptés dans la mesure



se félicitent aussi du bon déroulement de l'opération. Charki Draiss considère que la circulaire interministérielle pré-

les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. D'ailleurs, Anis Birrou prévoit d'étendre le Ramed aux immigrés qui ont régularisé leur situation. Son département a également signé une convention avec l'Ofppt pour faciliter leur intégration professionnelle. Les ministres se réjouissent aussi du respect du délai de 2 mois imposé aux commissions pour trancher sur les dossiers.

On a beau faire l'éloge de cette initiative, mais le manque de coordination reste flagrant. D'ailleurs, le CNDH a brillé par son absence lors de la présentation de ce bilan. Pourtant, cette institution avait présenté au Souverain un état

des lieux complet de la question migratoire avec une série de recommandations. D'autant plus que le CNDH préside la commission de recours. En fait, le Conseil a préféré faire cavalier seul en présentant son bilan quelques jours avant la conférence de l'Intérieur. Ses membres avaient relevé plusieurs défaillances comme le retard dans l'élaboration et la diffusion des PV. Ils constatent également des différences au niveau de l'interprétation de la circulaire et des difficultés d'accès aux documents prouvant la durée du séjour des immigrés souhaitant obtenir leur carte de séjour.

Charki Draiss a par ailleurs tenu à rappeler que la gestion de l'immigration n'est pas une affaire maroco-marocaine, mais qu'il s'agit plutôt d'une responsabilité partagée. Officiellement, il a déploré l'absence d'appui international. «Nous avons réalisé cette opération par nos propres moyens et sans aucun soutien. Ce qui pèse lourd sur les finances publiques», a-t-il dit. Cela explique probablement la non reconduction de cette opération. Mbarka Bouaida, ministre déléguée aux Affaires étrangères ne semblait pas sur la même longueur d'onde. Selon elle, l'Union Européenne a mis sur la table 10 millions d'euros pour accompagner ce processus migratoire. □

Hajar BENEZHA

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Traite des personnes

LE ministre délégué à l'Intérieur n'a pas raté l'occasion pour dénoncer certaines informations relayées par des médias étrangers et selon lesquelles les immigrés illégaux subissent toutes formes de violence. Selon lui, le Maroc veille à protéger cette catégorie. Preuve en est le démantèlement de réseaux de traite des personnes, a-t-il souligné □

où elle a concerné 90% des clandestins identifiés au début de son lancement». C'est ce qu'il a déclaré lors de la présentation du bilan de cette opération, lundi dernier à Rabat. En effet, les commissions de traitement des dossiers ont réceptionné 27.332 demandes, sachant que le ministère de l'Intérieur avait répertorié entre 25 et 30.000 immigrés clandestins présents au Maroc. Sur ce total, 17.916 ont été acceptées, soit 65%. Les commissions ont été plus conciliantes avec les femmes et les enfants. Leurs demandes, qui s'élèvent à 10.178, ont toutes été validées. «Les immigrés qui n'ont pas pu régulariser leur situation peuvent saisir la commission de recours qui est présidée par le CNDH», a indiqué Anis Birrou, ministre chargé des MRE et des affaires de la migration. C'est le seul recours possible puisque l'opération ne sera pas reconduite.

Dans le détail, plus de 60% des dossiers concernent des étrangers établis au Maroc depuis au moins 5 ans. De même, 26,6% des dossiers déposés ont émané d'immigrés qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité fixés par la circulaire. Par contre, les étrangers qui disposent d'un contrat de travail ne totalisent que 5,4% des demandes déposées.

Au delà des chiffres, les ministres

discutant les critères d'éligibilité a favorisé l'adoption d'une procédure de traitement des demandes en harmonie avec

AVIS DE REMERCIEMENTS

Très touchées par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de leur cher regretté



TAZI LABOUARDI KHALIL,
décédé samedi 31 janvier 2015,

les familles TAZI LABOUARDI, AYOUCHE, EL AZZAOU, IBENBRAHIM remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et prient le Très-Haut de l'accueillir en sa Sainte miséricorde.

A Dieu nous sommes et à Lui nous retournons.

Amesip

Association Marocaine des Enfants en Situation Précaire s'investit depuis près de 20 ans sur le terrain auprès des enfants en situation difficile par des projets d'éducation et de formation concrets et utiles à notre société.

www.operationsoleil.org

Pour la soutenir, un seul geste suffit: un DON et vous donnez une chance à un enfant de nos quartiers de voir son avenir briller. Mobilisons-nous ensemble pour donner de la lumière et de l'espoir à nos jeunes en envoyant HIBA au 9779 pour les résidents au Maroc ou par virement à

AMESIP TAKAFOUL
Crédit Agricole Rabat-Agdal
RIB: 225 810 0151074776510101 84